

Intégrer des changements au régime d'assurance-emploi

DEMANDE

La relève demande au gouvernement fédéral de permettre aux propriétaires d'entreprises agricoles d'avoir la possibilité de cotiser à l'assurance-emploi et ainsi rendre accessible cette assurance aux propriétaires cotisants sans différenciation du statut juridique de l'entreprise. De plus, la relève demande de retourner à l'ancienne version de l'assurance-emploi en permettant aux employés de gagner jusqu'à 33 % des indemnités d'assurance-emploi sans pénalité, ce qui équivaut à environ 10 heures par semaine.

ENJEUX

Les propriétaires d'exploitations agricoles ne peuvent actuellement pas cotiser pour l'assurance chômage. Durant les périodes creuses, ils ne peuvent donc pas avoir accès à cette aide financière. Dans le cas où les agriculteurs ne disposent pas de revenus suffisants, ils ont souvent recours à un second emploi, ce qui peut avoir un impact sur l'aide financière accordée. L'accès à l'assurance-emploi serait une aide non négligeable et aurait le potentiel d'augmenter la productivité des fermes.

La nouvelle norme de couper 0,50 \$ par dollar gagné lorsque les employés sont sur l'assurance-emploi entraîne des répercussions négatives sur les exploitations agricoles. En effet, elle accentue la difficulté de trouver des employés qui acceptent d'occuper des postes à temps partiel durant les périodes creuses, sachant que leur salaire horaire sera diminué de moitié.



RÉSUMÉ DE LA DEMANDE

La relève demande la modification de deux aspects de l'assurance-emploi.

Assurance-emploi pour les exploitants agricoles

Pour assurer un soutien financier aux agriculteurs qui n'ont pas accès à des revenus tout au long de l'année, la relève demande à ce que les agriculteurs puissent cotiser à l'assurance-emploi.

Modification des modalités d'aide pour les employés

Pour permettre une meilleure rétention des employés et leur offrir de meilleures conditions, nous demandons au gouvernement fédéral de revenir à l'ancienne version du programme.